Union Régionale des professionnels de santé libéraux
Hauts-de-France

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Edito

L’année 2022 est synonyme de projet et d'accompagnement.

Ce premier semestre a encore été marqué par la mobilisation des IDEL face à la COVID-19 avec de nombreux tests effectués, les sites d'hébergement COVID ainsi que leur renfort au sein des structures médico-sociales et sanitaires. Cette mobilisation a également été sollicitée lors de la création des binômes médecin/infirmier afin d'assurer une prise en soin complète et coordonnée des nombreux réfugiés ukrainiens fuyant la guerre qui fait encore rage aujourd'hui.

Cette seconde période a été consacrée à la création du service d’accès aux soins (SAS) ayant comme première vocation une réponse en offre de soins non programmés pour la médecine de ville, et de faire face aux tensions existantes dans les services d’urgences.

Enfin, cette année, a également été pour nous, l'occasion de penser et créer le 1er forum régional des infirmiers libéraux des Hauts-de-France. Un grand évènement qui nous permettra d'échanger, de s'informer et de se découvrir entre collègues, autour d'un sujet qui fait sens le "Mal-être des IDEL". L'URPS Infirmiers a réalisé une enquête régionale auprès des IDEL qui permettra à l'URPS infirmiers de mettre en place des actions répondant aux attentes de la profession.

Encore une année riche en projets...

Confraternellement,

Yannick Carlu

Président

Sommaire

01 L'URPS Infirmiers Hauts-de-France

Missions 8

L'URPS Infirmiers Hauts-de-France en quelques mots 9

Contexte réglementaire 9

Les missions de l'URPS infirmiers 9

Qui fait quoi? 10

L'URPS Infirmiers en quelques chiffres 10

02 La participation de l'URPS Infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé

ORGANISATION ET ÉVOLUTIONS REGIONALES DE L'OFFRE DE SANTE

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) 11

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS) 12

ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTHIQUE

COVID-19 13

Dépistages 13

Sites d'hébergement Covid 14

Renforts dans les structures médico-sociales et sanitaires 14

Binômes IDEL / médecin généraliste pour la prise en soins des réfugiés Ukrainiens 14

DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION

Groupement d'Intérêts Public 15

03 Les projets de l'URPS Infirmiers Hauts-de-France

ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTHIQUE

Collectif inter-URPS 16
Antibiorésistance 16
Sensibilisation et prévention de l'antibiorésistance par les professionnels de santé libéraux 16
Protocoliser l'utilisation de bandelettes urinaires par les infirmiers en lien avec le médecin traitant 17
Diabète 17
"Le mal-être des IDEL" 18
Préfragilité 18

ACCÈS AUX SOINS DES PATIENTS

Les Communautés Professionnels Territoriales de Santé (CPTS) 19
La mobilisation des infirmiers à la demande du SAMU - SAS 19

DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION

INFIMAG : la newsletter de l'URPS Infirmiers libéraux Hauts-de-France 20
Cartographie des IDEL 21
Coordolib 21

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

04 Les partenariats de l'URPS Infirmiers Hauts-de-France

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SOINS

Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée "Innovation en santé" 23
Le projet collaboratif "Lab parcours" 22
Ostéoporose 22
Hauts-de-France Addictions 23
Inter-URPS Tabac 23

ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Le réseau régional de cancérologie 24
Violences faites aux femmes 24

ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

Astreinte de nuit en EHPAD 24

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires –dite Loi HPST.

Elles ont été mises en place pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et pour organiser le système de santé suivant les régions.

Ces unions ont un statut d'association fonctionnant sous le régime de la loi 1901. Elles sont constituées de représentants libéraux conventionnés et élus par des professionnels libéraux pour une durée de 5 ans.

Missions

L'URPS Infirmiers est l'interlocutrice privilégiée auprès des tutelles (ARS, Assurance Maladie, etc.). Elle contribue à améliorer l'offre de soins au niveau régional et veille à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Pour cela, elle s'investit dans de nombreux projets et instances pour favoriser l'accès aux soins et accroître l'efficience du système de santé (vaccination, cancer, vieillissement, maladies neurodégénératives...).

En fonction des thématiques prioritaires de santé et des besoins des professionnels, l'URPS Infirmiers déploie des soirées de sensibilisation et crée des outils pouvant faciliter les pratiques professionnelles. Elle travaille également sur les nouvelles formes de regroupement de professionnels et sur le déploiement des systèmes de communication et d'informations partagés.

Afin de remplir au mieux les missions qui leurs sont conférées, les 24 élus de l'URPS infirmiers se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours et valoriser les compétences de l'infirmier libéral dans l'offre de soins.

L'URPS Infirmiers Hauts-de-France en quelques mots

Contexte réglementaire

- Décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales des Professionnels de Santé portant création des Unions Régionales des Professionnels de Santé.
- Décret n°2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des Unions Régionales des Professionnels de Santé.
- Ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions.
- Décret n°2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des Professionnels de Santé.
- Décret n°2019-1435 du 23 décembre 2019 prorogeant le mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé dont les membres sont élus.

Missions de l'URPS Infirmiers :

L'URPS Infirmiers contribue à améliorer l'offre de soins et s'engage à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Ses principales missions sont fixées par le décret n°2010-585 datant du 02 Juin 2010.

ORGANISATION ET ÉVOLUTION RÉGIONALES DE L'OFFRE DE SANTÉ.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU.

DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA COORDINATION DES SOINS.

ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS.

ACCÈS AUX SOINS DES PATIENTS.

ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL.

ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VEILLE SANITAIRE, DE GESTION DE CRISES SANITAIRES, DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE.

Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre IV du livre Ier du code de la sécurité sociale.

Qui fait quoi ?

Ordre infirmier :

Défend et promeut la profession. Il est garant du code de déontologie.

Syndicats d'infirmiers libéraux :

Défendent les conditions de l'exercice libéral (NGAP, commissions paritaires,...)

URPS :

Représente les infirmiers libéraux dans les instances régionales. L'URPS Infirmiers est l'interlocutrice privilégiée de l'Agence Régionale de Santé (ARS), elle est également porteuse de projets innovants pour la profession.

L'URPS Infirmiers en quelques chiffres

- 2010 - Premières élections
- 2011 - Création des URPS Nord-Pas-de-Calais et Picardie
- 2015 - Fusion des régions
- 2015 - Nouvelles élections
- 2016 - Création de l'URPS Hauts-de-France
- 2021 - Nouvelles élections
- 24 infirmiers libéraux élus par leur pairs
- Un bureau composé de 9 membres
- 3 salariées
- 11 119 infirmiers libéraux représentés dans les 5 départements composant les Hauts-de-France.[1]

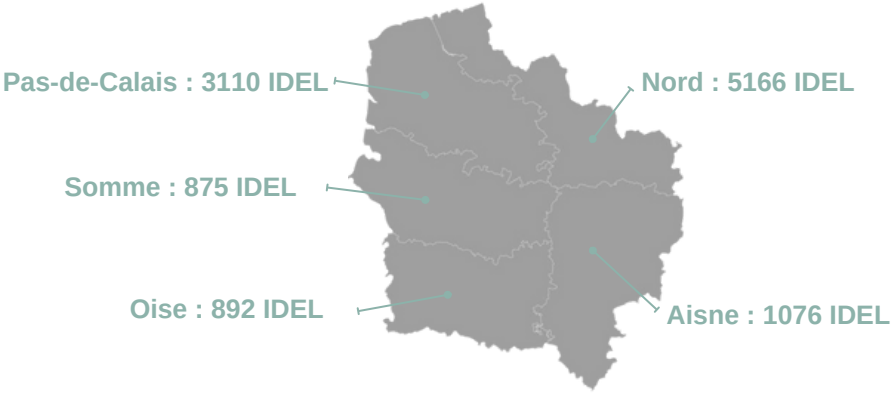

[1] Données de la CNAMTS, Année 2021

02 La participation de l'URPS Infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé

Organisation et évolutions régionales de l'offre de santé

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La réglementation prévoit depuis 2010 qu'auprès de chaque ARS, représentant l'Etat en région, soit constituée une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

La CRSA est une instance de démocratie sanitaire à l'échelle régionale. Il s'agit d'un lieu privilégié de concertation qui s'intéresse à l'ensemble du champ de la santé et qui concoure par ses observations et avis à la politique régionale de santé.

Elle favorise l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et permet l'expression des usagers du système de santé (patients) et des acteurs de la santé, et restitue leur parole. Pour répondre à ses missions, elle émet un avis sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PRS, mène des travaux au sein des commissions spécialisées pour être force de proposition sur les politiques conduites par l'ARS, évalue les conditions d'application des droits des malades, organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

Elle se compose d'usagers, de professionnels de santé, d'associations et d'organismes impliqués dans le secteur médico-social, de représentants du monde du travail, de représentants des collectivités territoriales et de personnes qualifiées.

Elle s'organise autour **de quatre commissions spécialisées :**

- **Commission Organisation des soins**
- **Commission Prise en charge et accompagnements médico-sociaux**
- **Commission Droits des usagers du système de santé**
- **Commission Prévention**

Mais aussi autour d'une commission permanente

Et d'une assemblée plénière

L'URPS Infirmiers dispose d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant au sein du collège 7 intitulé : « Offreurs de services de santé ». Elle est également membre de la CSOS (Commission Spécialisée pour l'Organisation des Soins) et du collège prévention.

En plus de ces postes obtenus, deux élus URPS Infirmiers sont titulaires en tant que membre de droit de la CRSA de par leur poste de vice-président et président au sein de leur Conseil Territorial de Santé. Cette mission est validée par décret et perdure jusqu'à la nouvelle élection de l'instance.

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Suite à la fusion des régions et à la promulgation de la nouvelle loi de santé, au sein de chaque département, Un conseil territorial de santé (CTS) a été installé. C'est ainsi que chaque département correspond à un territoire de démocratie sanitaire.

Aujourd'hui, la région Hauts-de-France compte 6 territoires de démocratie sanitaire.

Le CTS a pour mission d'organiser l'offre de santé par territoire en participant à la réalisation du diagnostic territorial partagé et à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire. Il veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.

Le CTS peut formuler des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire. Il peut aussi évaluer, en lien avec la CRSA, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge. Les avis et les propositions du CTS sont transmis à la CRSA et à sa commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers.

Chaque CTS est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Il est composé de représentants des usagers.

Des infirmiers libéraux représentent la profession sur chaque territoire notamment avec l'obtention d'un poste de vice-président au CTS de l'Aisne et un poste de Président au CTS du Hainaut. La participation effective de l'URPS Infirmiers aux CTS permet de disposer d'une vision globale des besoins identifiés dans chaque territoire. L'URPS Infirmiers participe de façon proactive à l'identification des priorités dans chaque territoire, est force de proposition quant aux plans d'action proposés et veille à la place conférée des infirmiers libéraux dans la coordination des parcours de soins.

Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

Covid-19

Dans le cadre de la poursuite des actions entreprises en 2020 et 2021, l'URPS Infirmiers a signé un nouvel avenant au CPOM covid avec l'ARS. Couvrant le 1er semestre de 2022, cet avenant a permis de continuer à mobiliser les IDEL pour les actions de dépistages, les opérations médiateurs LAC et les sites d'hébergement covid.

Dépistages

Tests AntiGéniques (TAG)

L'ARS, en lien avec l'éducation nationale, a fait appel à l'URPS infirmiers afin de mobiliser des IDEL pour la réalisation de **campagnes de tests antigéniques dans les écoles du département de l'Aisne.**

Médiateurs de Lutte Anti-Covid (LAC)

Mis en place en Février 2021 dans le cadre de la stratégie nationale "tester-alerter-protéger", **le dispositif médiateur de Lutte Anti-Covid (LAC) a été reconduit plus de 160 fois au cours du 1er semestre de 2022**.
Associés à la Protection Civile et/ou à la Croix Rouge Française selon les départements, les IDEL ont assuré la coordination de ces opérations de dépistages préventifs.

Tests RT-PCR

A la demande de l'ARS, l'URPS a mobilisé des IDEL afin d'assurer des **campagnes de dépistages RT PCR** dans différents établissements de la région (centres pénitentiaires, CHRS, EHPAD...).

Sites d'hébergement Covid

Les sites d'hébergements COVID permettant d'isoler des patients covid (+) mais également d'isoler des personnes présentant un risque élevé de contracter la covid et partageant le même foyer qu'une personne positive ont été reconduits en 2022. Les sites de Jaux (60) et Etaples (62) ont ainsi accueilli près de 130 patients ayant tous bénéficié d'une prise en soin par un IDEL mobilisé par l'URPS.

Renfort dans les structures médico-sociales et sanitaires

De nombreuses structures sanitaires et médico-sociales ont sollicité l'URPS infirmiers dans le cadre de la pandémie de covid-19 faute de ressources humaines suffisantes.

Dans la poursuite de ce partenariat, le CHU de Lille a de nouveau sollicité l'URPS Infirmiers dans le cadre de l'épidémie de VRS (Virus Respiratoire Syncytial) en 2022. Plusieurs infirmiers libéraux sont allés renforcer les équipes de pédiatrie du CHU de Lille.

Binômes infirmier libéral / médecin généraliste pour la prise en soins des réfugiés Ukrainiens

Suite à l'arrivée de la guerre en Ukraine et au rapatriement de nombreux réfugiés en France, l'ARS a sollicité l'URPS infirmiers pour participer à la prise en soins des Ukrainiens.

Des binômes médecin/infirmiers ont ainsi été déployés dans l'ensemble de la région pour assurer une prise en soin complète et coordonnée au sein des différents centres des Hauts-de-France.

Recueil des informations administratives, contrôle du statut vaccinal et mise à jour des vaccinations, relevé des antécédents et paramètres, réalisation de bilans biologiques sur prescription médicale, réalisation, surveillance et renouvellement des pansements ou encore réalisation et lecture IDR à la tuberculine sont autant de missions incombant aux IDEL mobilisés.

Une vingtaine de permanences a ainsi mobilisée des IDEL.
Par la suite, une prise en soin a été proposée et réalisée auprès des cabinets médicaux et paramédicaux de ville.

Déploiement et utilisation des systèmes de communication

Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé Numérique Hauts-de-France

Sant& Numérique Hauts-de-France est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) unique. Expert e-santé de la région, il a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale e-santé pilotée par l'ARS.

Il a pour rôle de fédérer les différentes parties prenantes à la transformation numérique dans les champs de la prévention, du sanitaire, du médico-social. Il permet également le bon développement et l'accompagnement des acteurs de santé dans l'usage des outils régionaux de e-santé.

La finalité de cette modernisation du système de santé est d'améliorer la qualité des soins, le respect de la sécurité et de la confidentialité des données de santé et le développement des usages de services numériques de santé en région.

L'URPS Infirmiers est membre de son Conseil d'Administration afin d'y valoriser le rôle de l'infirmier libéral.

Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

Collectif Inter-URPS

Les dix URPS des Hauts-de-France, Biologistes, Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures- Podologues, Pharmaciens et Sage Femmes, ont souhaité rendre visible leur partenariat historique en créant l'Union des URPS Hauts-de-France le 14 Janvier 2021.

L'Union des URPS est basée sur la volonté d'interprofessionnalité. Elle permet de valoriser l'existence de travaux déjà engagés et d'envisager le développement d'actions concertées, structurées et cohérentes pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux, sur tous les territoires des Hauts-de-France.

Antibiorésistance

L'antibiorésistance représente un défi fondamental pour la santé, mais également pour tout notre écosystème. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en région de lutte contre l'antibiorésistance, l'URPS Infirmiers a obtenu un financement ARS pour :

- une action de sensibilisation et de prévention de l'antibiorésistance par les professionnels de santé libéraux
- une expérimentation visant à protocoliser l'utilisation des bandelettes urinaires par les infirmiers en lien avec le médecin traitant

Sensibilisation et prévention de l'antibiorésistance par les professionnels de santé libéraux

En lien avec les sociétés savantes telle que l'Omédit, l'URPS Infirmiers a rédigé des **fiches pratiques** sur :

- l'alimentation et les antibiotiques,
- la contraception et les antibiotiques,
- l'alcool et les antibiotiques,
- les anticoagulants oraux et les antibiotiques,

- le suivi des plaies,
- BMR et antibiotiques,
- renforcer le rôle des infirmiers libéraux

En accompagnement de ces fiches, l'URPS IDEL a développé 2 outils de coordination : un **outil pour le suivi des plaies** et un **outil pour l'observance thérapeutique.**

Protocoliser l'utilisation de bandelettes urinaires par les infirmiers en lien avec le médecin traitant

L'URPS infirmiers a reçu un financement de l'ARS pour participer à la lutte contre l'antibiorésistance en expérimentant le **repérage des infections urinaires communautaires par la réalisation de bandelettes urinaires**. L'expérimentation étant conduite sur le Nord et le Pas-de-Calais, les IDEL volontaires se sont vus dispensés un module de sensibilisation le 8 Novembre 2022.

Ce module a été préparé en lien avec le Cpias, le service d'infectiologie du CHU de Lille par l'intermédiaire du Pr Faure, et l'Omédit. Les IDEL se sont vus remettre à la fin du module, les kits nécessaires à la réalisation des repérages auprès de leurs patients. L'ensemble des outils proposés a été travaillé et validé en amont par le comité scientifique.

A ce jour, l'expérimentation est en cours. Les IDEL indiquent la difficulté de pouvoir repérer des femmes appartenant à la population cible : Les femmes présentant des signes cliniques évocateurs d'une infection urinaire communautaire :

- chez la femme de moins de 65 ans,
- chez la femme de 65 à 75 ans sans critère de fragilité (critères de Fried).

Diabète

En lien avec l'URPS biologistes, le Centre Européen d'Etude du Diabète (CEED) et la Fédération Française des Diabétiques (FFD), l'URPS Infirmiers travaille à l'élaboration d'un parcours innovant autour du repérage ciblé des populations à risque de diabète, et hors parcours.

L'objectif est de pouvoir améliorer le repérage précoce du diabète en région, de lutter contre les inégalités sociales de santé et de faciliter le retour des patients dans le parcours de soins. Les URPS Biologistes et Infirmiers souhaitent mener une **expérimentation** afin de faire évoluer les recommandations en couplant les **mesures d'une glycémie veineuse et d'une HBA1C comme méthode de dépistage**.

Le projet d'un dépôt d'une lettre d'intention article 51 est en cours.

"Le mal-être des IDEL"

Face à un contexte économique et social difficile, et de surcroît de nombreux changements spécifiques à la profession d'infirmier, l'URPS Infirmiers ambitionnait de réaliser une **enquête régionale auprès des IDEL**. Cette enquête vise à cartographier l'état de santé physique et mental de la profession mais également de connaitre les besoins et attentes des libéraux.

Les résultats obtenus permettront à l'URPS infirmiers de mettre en place des actions répondant aux attentes de la profession.

Préfragilité

Depuis 2020, la Carsat des Hauts-de-France accompagne treize porteurs de projets dans le cadre de son programme innovant : Pr'Agi'Lab. Chaque projet vient traiter de la prise en charge de l'avancée en âge. Le projet piloté par l'URPS Infirmier propose un **"repérage opportuniste de la (pré)fragilité chez les personnes de 50 ans et plus dans les Hauts-de-France".**

Ce parcours de repérage de la préfragilité a pour but d'améliorer le repérage précoce des (pré)fragilités chez les séniors autonomes vivant à domicile, par des professionnels du premier recours, de manière opportuniste. Il vise à prévenir au plus tôt les risques de (pré)fragilités chez les bénéficiaires et à anticiper leurs conséquences par un **accompagnement, lors d'une Visite Domiciliaire Sanitaire Infirmière (VDSI).**

La sensibilisation des professionnels de santé libéraux s'est déroulée début 2022 accueillant ainsi près d'une centaine de professionnels. A la suite des modules, 70 professionnels de santé se sont engagés dans l'expérimentation pour repérer les signaux de la pré-fragilité chez les personnes de 50 ans et plus.

Au mois de juin, ces professionnels ont été formés au dispositif de capteurs SmartPredict proposé par la société IDP Santé. Le dispositif SmartPredict, mis à disposition des professionnels de santé expérimentateurs, permet l'analyse de de la préhension, de l'équilibre et de la marche. Il sera présenté sous forme de mallettes que les professionnels de santé utiliseront dans le cadre de la VDSI.

Le lancement de l'expérimentation est prévu le 13 février 2023.

Accès aux soins des patients

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Une CPTS est une organisation pluriprofessionnelle des acteurs de santé de 1er et de 2nd recours, créée à leur initiative sur un territoire choisi. Elle permet d'apporter une réponse aux problématiques locales de santé par une meilleure coordination des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

La CPTS propose des actions à destination de la population du territoire, à la différence des professionnels de santé (qui exercent seuls ou en exercice coordonné qui s'organisent à l'échelle d'une patientèle).

L'URPS Infirmiers au titre du collectif InterURPS, accompagne les nouvelles formes d'organisation professionnelles et leur implantation sur la région.

Pour répondre à cette mission, en septembre 2022, un CPOM a été contractualisé avec l'ARS pour le collectif InterURPS, et notamment l'URPS Infirmiers.

La mobilisation des infirmiers à la demande du SAMU - SAS

Le service d'accès aux soins (SAS) est un dispositif reposant sur la mise en place d'un plateau de régulation des appels du SAS, accessible 24H/24 et 7J/7 pour la population.

Le SAS ayant comme première vocation une réponse en offre de soins non programmés pour la médecine de ville, le développement de filières complémentaires restait une perspective à long terme (gériatrie, odontologie, infirmier, psychiatrie,..).

En juillet 2022, pour faire face aux tensions existantes dans les services d'urgences, et notamment en période estivale, est paru un ensemble de mesures/recommandations pour les soins urgents et non programmés. Ces mesures ont été proposées par le ministère de la santé et devaient soutenir une organisation renforcée de l'accès aux soins urgents et non programmés sur l'ensemble du territoire national.

Parmi les mesures proposées dans l'instruction du 10 juillet 2022, a été proposée la mesure relative au renforcement de la réponse de médecine générale. Suite à la demande du SAMU/SAS, un dispositif de sollicitation des INFIRMIERS, en astreinte a été mis en place, pour se rendre au domicile des patients, notamment en EHPAD, afin d'évaluer la situation et de déclencher une téléconsultation (recommandation n°16).

En ce sens, sur une période de 2 mois, 145 infirmiers se sont portés volontaires en région Hauts-de-France. Pourtant, aucun d'entre eux n'a été déployé sur le terrain.

Face à ce constat, avec la sous-direction ambulatoire de l'ARS, les SAMU et les régulations médicales libérales, ont été engagés des travaux permettant d'organiser au mieux la coordination du parcours de soins entre les professionnels de la régulation (SAMU / SAS) et les infirmiers libéraux. Ces travaux ont démarré par un premier groupe de travail qui s'est réuni en octobre 2022 avec pour objectif d'améliorer la mise en œuvre de cette recommandation. S'en est suivi des échanges et réunions entre élus URPS.

Les travaux se poursuivent en 2023.

Déploiement et utilisation des systèmes de communication

Suite à la refonte du site internet et à la création d'un site internet engagée en 2021, cette année l'URPS a affirmé sa volonté de travailler sur du contenu informatif et facile d'accès pour les infirmiers.

Le premier trimestre a été consacré à la création des pages présentant les projets portés par l'URPS ainsi qu'à la **construction de la boîte à outils du site internet**. L'URPS a également travaillé à la **mise en place de l'application dédiée aux infirmiers**, facile d'accès et itinérante.

Le reste de l'année a été dédié au **développement d'un contenu informatif.** L'URPS a travaillé à proposer ce contenu de manière régulière sur des thématiques d'actualité via l'application, le site internet et la newsletter. Une progression notable a été observée au niveau du trafic sur le site internet et l'application URPS. L'URPS a également travaillé à renforcer sa base de données Infirmiers en continuant **ses** investigations.

INFIMAG : La newsletter de l'URPS infirmiers libéraux Hauts-de-France

La newsletter permet à l'URPS de faire connaitre aux IDEL des Hauts-de-France ses missions et ses actions ainsi que les projets en cours et leur réalisation.

C'est ainsi que chaque trimestre, INFIMAG est diffusée aux infirmiers de la région.
En 2022, les thématiques (l'aide à l'Ukraine, le Covid-19, l'expérimentation repérage de la préfragilité chez les plus de 50 ans des Hauts-de-France, le zonage infirmier, exercice conventionné ou non conventionné, le décryptage, la commission des pénalités, les violences faites aux femmes, ainsi que le SAS infirmier) ont été abordées.

Cartographie IDEL

Lancée en 2021, la cartographie de l'URPS infirmiers, financée par l'ARS des Hauts-de-France continue de s'étoffer.
L'URPS poursuit la **mise à jour des coordonnées** de plus de 8500 infirmiers libéraux.

Coordolib (www.coordolib-hdf.fr)

Dans le cadre du développement de ses actions de formations, l'URPS Infirmiers dispose d'une **plateforme de sensibilisation et d'information en ligne**.

Ce référentiel accessible sur une plateforme numérique, vise à dispenser :

- Une information claire, concise et accessible à tous les professionnels de santé sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la prise en charge de la douleur…
- Des informations spécifiques pour les patients en fonction des établissements ou du médecin prescripteur.

Cette plateforme est accessible aux patients, aux professionnels de santé ainsi qu'aux établissements de santé et vise à dispenser une information adaptée à tous.

Formation et développement professionnel continu

L'URPS infirmiers organise son **1er forum régional de l'infirmier libéral des Hauts-de-France**, le Jeudi 30 Mars 2023 à Lille Grand Palais autour de la thématique du "prendre soin de soi, prendre soin des autres".

Cette journée sera l'occasion d'échanger, de s'informer et de se découvrir entre collègues.

Pour cet événement régional, l'URPS infirmiers conviera de nombreux partenaires exposants qui auront la possibilité d'échanger avec les IDEL de la région.

Tous les quinze jours depuis cet été, l'équipe en charge de l'organisation de cette journée se réunit afin de préparer au mieux cet événement.

Amélioration de la qualité et coordination des soins

Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »

Le projet collaboratif « Lab parcours »

Ce projet porté par le CHU et l'Université de Lille depuis septembre 2018 finance à titre expérimental une coopération interprofessionnelle (médecin traitant, infirmier, pharmacien, cardiologue ou diabétologue) pour les patients Insuffisants Cardiaques et/ou Diabétiques de type 2 compliqués.

Cette expérimentation permet aux professionnels d'être rémunérés pour pouvoir prendre le temps d'échanger en interprofessionnel autour de ce patient, en amenant des expertises complémentaires et en finançant des prestations actuellement non prises en charge par l'assurance maladie (diététicien, psychologue ou activité physique adapté).

L'URPS Infirmiers est membre du groupement et a participé activement aux travaux de configuration de l'expérimentation et à la finalisation de la lettre d'intention.

L'URPS a fait valoir le panel de compétences infirmières et a défini le rôle potentiel de l'infirmier libéral dans ce parcours et son importance dans la coordination des acteurs libéraux.
Les inclusions se sont poursuivies durant l'année 2022.

Ostéoporose

Ce projet co-porté par le CHU de Lille et l'URPS Infirmiers vise à améliorer le **parcours de soins de la personne fracturée grâce à la mise en place d'un modèle multidisciplinaire renforçant la coopération entre la filière fracture du CHU de Lille et les professionnels de santé de la métropole de Lille**.

Suite à la validation de la lettre d'intention et à l'éligibilité du projet en tant qu'article 51 par le comité technique régional le 7 Juillet 2021, le cahier des charges a été rédigé.

La séance d'accélération s'est déroulée le 6 Juillet 2022 et a permis de confirmer l'implication des URPS médecins et pharmaciens dans le projet.

En Novembre 2022, la séance dédiée à la validation du modèle économique a eu lieu en présence de l'équipe de la CNAM, de l'ensemble des partenaires, de l'ARS et des porteurs de projet.

A ce jour, les URPS doivent se réunir afin de valider le modèle de répartition et d'indemnisation de chaque profession en regard des missions et actes réalisés par chaque professionnel.

Hauts-de-France Addictions

L'association Hauts-de-France Addictions est financée par l'ARS pour accompagner les acteurs de la région souhaitant lutter contre le tabagisme à travers des projets d'envergure.

L'URPS Infirmiers est partenaire pour accompagner les fumeurs dans leur démarche d'arrêt (formation des professionnels aux substituts nicotiniques, tabagisme passif, mois sans tabac).

Inter-URPS TABAC

Les URPS, Hauts-de-France-Addictions et la FEMAS souhaitent mettre en place en lien avec les dynamiques locales (CPTS, MSP, etc.), une action coordonnée et adaptée aux spécificités des territoires permettant de **lutter contre les inégalités de santé autour de la problématique du tabagisme.**

L'objectif est d'apporter une culture commune aux différents professionnels de santé prescripteurs de substituts nicotiniques pour une réponse coordonnée autour de la thématique « tabac ». L'idée est d'articuler les actions des URPS (notamment Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes), de Hauts-de-France Addictions et de la FEMAS pour co-construire une offre en lien avec les réalités, besoins et dynamiques existantes sur les territoires.

Sur chacun des territoires visés, l'objectif à terme est que les professionnels de santé aient un socle de base commun afin de s'organiser autour d'un accompagnement et mènent une réflexion sur le déploiement d'une offre.

Deux territoires prioritaires ont été identifiés pour le lancement de cette action : Valenciennes et Calais.

Les URPS co-construisent un questionnaire à destination des professionnels de santé libéraux afin de compléter le diagnostic territorial réalisé par Hauts-de-France Addictions afin de cerner les besoins et attentes des territoires visés.

Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

Le réseau régional de cancérologie

Onco Hauts-de-France est chargé de mettre à disposition des professionnels de santé un cadre, une organisation, des outils communs pour harmoniser et améliorer les pratiques.

Depuis plusieurs années, l'URPS Infirmiers participe en tant que membre aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par le réseau ONCO.

L'URPS Infirmiers fait valoir les compétences de l'infirmier libéral dans les groupes thématiques. Ces temps d'échange sont aussi l'occasion pour chaque membre de pouvoir témoigner sur leurs expériences et ainsi enrichir et adapter les outils formalisés.

Violences faites aux femmes

L'URPS Infirmiers est partenaire de l'URPS Médecins pour sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques et les **outiller (change le mot)** en matière de repérage, prise en charge et orientation des femmes victimes de violences.

Des soirées de sensibilisation ainsi que des formations seront proposées aux professionnels de santé volontaires, en partenariat avec le réseau OREHANE.

Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins

Astreinte de nuit en EHPAD

Depuis 2017, plusieurs projets d'astreinte inter-EHPAD ont été déposés auprès de l'ARS afin d'assurer une prise en soin la nuit. A ce jour, 28 dispositifs sont en place tandis que 75 dispositifs seraient nécessaires pour couvrir l'intégralité de la région.

Récemment, plusieurs EHPAD ont contacté l'URPS infirmiers pour des besoins de **renforts ponctuels d'IDEL ou pour des montages de projet d'astreinte mutualisée**.

L'URPS et l'ARS se sont rencontrées afin d'échanger sur les besoins en région et les modalités de mise en œuvre. L'ARS a demandé à l'URPS de venir en renfort sur 3 territoires des Hauts-de-France :

- Lens Hénin (62)
- Lille Métropole (59)
- Corbie (80)

Le projet vise à mettre à disposition, pour chaque territoire, une IDEL d'astreinte disponible pour assurer, selon les besoins, du conseil téléphonique, une prise en soin sur site ou encore déclencher un service d'urgence.

Pour chaque projet, un EHPAD porteur est identifié et regroupe 5 à 6 établissements du secteur.
L'IDEL assurerait ainsi une astreinte sur plusieurs établissements.

Pour en assurer la mise en œuvre, chaque projet est financé à hauteur de 50 000€.
A ce jour, une réunion doit être organisée avec les EHPAD porteurs identifiés et l'ARS afin de finaliser la mise en œuvre et les conditions d'application.

SYNTHÈSE

L'URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX

11 119 IDEL répartis en Hauts-de-France..

LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

CRSA, CTS, COVID-19, binômes IDEL / médecin généraliste pour la prise en charge des réfugiés Ukrainiens, Groupement d'Intérêts Public...

URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX Hauts-de-France

LES PARTENARIATS DE L'URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX

Ostéoporose, Hauts-de-France Addictions, Inter-URPS Tabac, Le réseau régional de cancérologie, Violences faites aux femmes, Astreinte de nuit en EHPAD...

LES PROJETS DE L'URPS INFIRMIERS HAUTS-DE-FRANCE

Collectif URPS, Antibiorésistance, diabète, "Le mal-être des IDEL", Préfragilité, Infimag, Cartographie des IDEL, Coordolib...

11 Square Dutilleul - 59000 Lille | 03 20 14 22 15
www.urps-infirmiers-hdf.fr | contact@urps-infirmiers-hdf.fr